



Païement pension compensatoire

Par **choucroune**, le **09/04/2014** à **09:00**

bonjour

Voici mon problème. Mon compagnon a divorcé en février 2009 et il doit payer un pension compensatoire à son ex femme pendant 5 ans (150 euros par mois). Il aurait dû la payer jusqu'en février 2014 mais le problème c'est qu'au début il lui donnait de main à main (en liquide ou en chèque). Donc aucun moyen de prouver qu'il a payé. C'est pour cela qu'il veut poursuivre les 150 euros par mois jusqu'en octobre 2014, car il a commencé à faire des virements permanents depuis octobre 2009. Il a peur que son ex femme se retourne contre lui.

Je me demandais s'il n'y avait pas un moyen d'arrêter cette pension et faire signer une attestation sur l'honneur à son ex femme en présence de leur avocat.

Merci pour votre réponse